

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Procurations : 6 Absents : 3 Votants : 26 Pour : 26</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 22 juin 2016</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA, Laurent VALLET.</p> <p>PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH à Bernadette SERRES, Corine CORDELIER à Alain PACE, Bruno BENOIST à Geneviève FABRE, Magali GRANDSIMON à Marie-Ange KOFFEL, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Maryvonne SALES</p>	
<p>N° 4378</p> <p>OBJET :</p> <p>Dénomination de voies</p> <div data-bbox="225 1189 584 1397" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p style="text-align: center;">REÇU LE :</p> <p style="text-align: center;">05 JUIL. 2016</p> <p style="text-align: center;">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MARIET</p> </div>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;</p> <p>Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la Commune ouvertes à la circulation générale et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil municipal ;</p> <p>Vu la délibération n° 768 du 8 novembre 1967 contenant deux dénominations erronées en regard de l'usage actuel, il convient de préciser les dénominations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avenue Marie Curie : du carrefour CD12 - CD15 au carrefour Route de Labastidette - Route de Saint-Lys ; ➤ Rue du Calvaire : portion de route du CD15 à la rue de la République. <p>Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide que les voies de la commune ci-après indiquée aux plans annexés à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Marie Curie (du carrefour CD12 - CD15 au carrefour Route de Labastidette - Route de Saint-Lys) ; - Rue du Calvaire (portion de route du CD15 à la rue de la République).
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 6 JUIL. 2016</p> <p>Affiché le : - 7 JUIL. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 4 juillet 2016</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Alain PACE</p> <div data-bbox="1145 1816 1378 2085" style="text-align: right;"> </div>